

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir moins de 26 ans
Etre titulaire d'un bac pro, bac techno
STI ou BP du bâtiment (niveau IV),
ou CAP justifiant une expérience
de 2 ans dans le bâtiment

METIERS & DEBOUCHES

Vendeur en magasin
Vendeur conseil
Assistant Manager de rayon

POURSUITE D'ETUDES

BTS MUC ou NDRC
CQP
Formation interne aux enseignes

LA FORMATION

DUREE DE FORMATION



419 heures sur 10 mois

RYTHME D'ALTERNANCE



2 jours en formation
3 jours en entreprise

TEMPS EN ENTREPRISE



75 % du temps

PENSION - SCOLARITE



57 € par mois
Frais de dossier de 30 € (*non remboursé en cas d'annulation*)

FORMATION PROFESSIONNELLE



Environnement professionnel
Vente et communication professionnelle
Gestion
Communication, Informatique

Univers spécialisé : carrelage-sanitaire-plomberie, droguerie-peinture-décoration,
revêtements de sols, menuiserie-agencement, quincaillerie-outillage-électricité, jardin-matériaux
expression orale et écrite

L'ENTREPRISE

Statut : Salarié d'une entreprise en contrat d'apprentissage

ENTREPRISES D'ACCUEIL



- ✓ Entreprise de distribution du secteur du bâtiment
- ✓ Grandes surfaces spécialisées de bricolage,
- ✓ Entreprises de commerce de gros et/ou de détail en quincaillerie droguerie, bricolage et fournitures industrielles

ACTIVITES EN ENTREPRISE



- ✓ Accueillir le client en face à face
- ✓ Préconiser des solutions techniques personnalisées
- ✓ Réaliser des ventes à caractère technique avec démonstration
- ✓ Proposer des services associés
- ✓ Fidéliser et développer la clientèle
- ✓ Participer à la gestion commerciale du rayon
- ✓ Gérer l'approvisionnement du rayon
- ✓ Valoriser l'offre produit
- ✓ Garantir la sécurité du client et du rayon

REMUNERATION



De 37 à 80 % du SMIC (1498,47€ brut au 01/01/2018) en fonction :

- ✓ De l'âge de l'apprenti au départ du contrat,
- ✓ Du statut d'origine (scolaire ou apprenti),
- ✓ De la convention collective de l'entreprise d'accueil

